

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 86470001.8

51 Int. Cl.⁴: **B 65 D 5/06**

22 Date de dépôt: 20.02.86

30 Priorité: 22.02.85 FR 8502712

43 Date de publication de la demande:
05.11.86 Bulletin 86/45

64 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **SOCIETE GENERALE DES EAUX
MINERALES DE VITTEL**
B.P. 43
F-88800 Vittel (Vosges)(FR)

72 Inventeur: **Cazes, Michel**
84, rue Jean Bouin
F-88800 Vittel(FR)

74 Mandataire: **Poupon, Michel**
Société Générale des Eaux Minérales de Vittel B.P. 43
F-88800 Vittel(FR)

54 Moyens pour la fermeture après usage d'un conteneur pour le conditionnement de liquides.

57 Il s'agit d'un moyen adhésif appliqué sur la surface externe du conteneur (2) et contre lequel est appliquée par pliage et pression la corne supérieure (1) sur laquelle est ménagée l'ouverture (5).

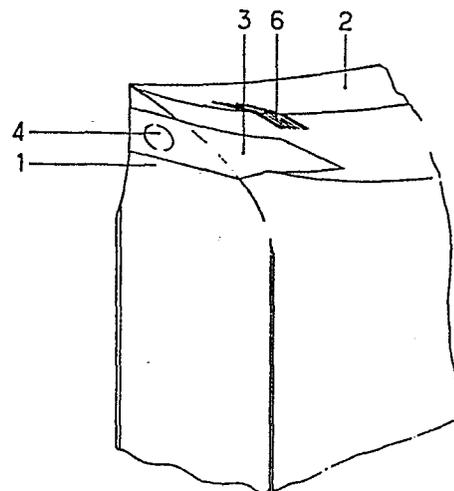


Fig. 1

Moyens pour la fermeture après usage d'un conteneur pour le conditionnement de liquides

La présente invention a pour objet un perfectionnement apporté aux moyens de fermeture après usage d'un conteneur tel que sachet ou récipient souple ou semi-rigide, ledit sachet ayant été au préalable ouvert, par découpe ou arrachage d'une zone préperforée au niveau d'une corne supérieure formant bec verseur.

On connaît des conteneurs pour le conditionnement des liquides, en particulier liquides alimentaires, consistant essentiellement en un sachet souple ou semi-rigide. Ces conteneurs sont de volume variable, mais généralement, en particulier lorsqu'ils contiennent des boissons, de environ 1 litre. Le contenu n'est donc pas amené à être consommé par l'utilisateur en une seule fois, et se pose donc le problème de la fermeture du conteneur après un premier usage et après des usages successifs.

L'ouverture des conteneurs de ce type peut être réalisée de plusieurs manières.

De manière traditionnelle, la découpe d'une corne est effectuée par l'utilisateur avec des ciseaux. On obtient une ouverture relativement large, qui présente l'inconvénient d'être aléatoire.

On a également proposé de réaliser une zone de préperforation, avec languette adhésive d'arrachage de ladite zone préperforée. Dans ce cas, la zone d'ouverture est localisée et de forme constante d'un conteneur à un autre et d'un utilisateur à un autre.

Pour les conteneurs actuellement utilisés il n'existe pas de système de fermeture spécifique. Ceci est dommageable pour le liquide subsistant qui peut s'oxyder à l'air ou se détériorer.

Le besoin se fait donc sentir d'un moyen de fermeture pour des conteneurs de ce type, qui soit simple, fiable, peu onéreux et qui permette de garantir les qualités gustatives et organoleptiques du produit ainsi conditionné après ouverture du conteneur.

Conformément à l'invention, ce résultat est obtenu avec un moyen de fermeture après usage d'un conteneur tel que sachet ou récipient souple ou semi-rigide, ledit sachet ayant été au préalable ouvert par découpe ou arrachage d'une zone préperforée, au niveau d'une corne supérieure formant bec verseur, caractérisé en ce qu'il consiste en un moyen adhésif appliqué sur la surface externe du conteneur et contre lequel est appliquée par pliage et pression la corne supérieure sur laquelle est ménagée l'ouverture.

L'ouverture pourra être indifféremment de type aléatoire, comme décrit précédemment, ou du type à préperforation.

L'adhésif pourra être appliqué sous des formes multiples, par exemple par points ou en ruban.

De manière préférentielle, la corne supérieure devant être découpée sera, de fabrication, repliée contre le conteneur et maintenue en position par ledit moyen adhésif.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description ci-après de deux modes non limitatifs de mise en oeuvre, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

- La figure 1 illustre un mode de réalisation avec ouverture par préperforation et fermeture par points de colle, le conteneur étant représenté en vue perspective partielle au niveau de la corne de versage,

- la figure 2 illustre le conteneur de la figure 1, en position fermée,

- la figure 3 est une vue analogue à la figure 1 avec ruban adhésif,

- la figure 4 illustre le conteneur de la figure 3 en position fermée.

On se référera tout d'abord à la figure 1. On a représenté la corne supérieure (1) d'un conteneur (2) représenté de manière partielle. Ce conteneur est de structure par ailleurs indifférente.

L'ouverture du conteneur est réalisée sur ce mode de mise en oeuvre par une languette adhésive (3) recouvrant

une zone préperforée (4).

Cette zone préperforée (4), une fois arrachée, détermine une ouverture de versage (5), représentée à la figure 2.

5 -- Pour réaliser la fermeture, on dispose sur la partie supérieure du conteneur deux points d'adhésif de contact (6). Il peut y avoir indifféremment un ou une pluralité de points d'adhésif, selon une pluralité de répartitions géométriques possibles. Il peut également s'agir d'une bande adhésive.

10

Lorsque le conteneur a été ouvert, la fermeture est obtenue en rabattant la corne (1) sur l'adhésif (6), ce qui a été représenté à la figure 2.

15 Le même résultat peut être obtenu avec une ouverture du type aléatoire, obtenue par découpe avec des ciseaux.

On a représenté une variante aux figures 3 et 4, dans laquelle l'adhésif est en bande (7) et où la corne (1) est rabattue non pas sur le dessus du conteneur mais sur la face avant de celui-ci.

REVENDEICATIONS

1. Moyen de fermeture après usage d'un conteneur tel que sachet ou récipient souple ou semi-rigide, ledit sachet ayant été au préalable ouvert par découpe ou arrachage d'une zone perforée, au niveau d'une corne supérieure formant bec verseur caractérisé en ce qu'il consiste en un moyen adhésif appliqué sur la surface externe du conteneur (2) et contre lequel est appliqué par pliage et pression la corne supérieure (1) sur laquelle est ménagée l'ouverture (5).
2. Moyen de fermeture selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste en un ou une pluralité de points (6).
3. Moyen de fermeture selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste en un ruban adhésif (7).
4. Moyen de fermeture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le moyen adhésif est appliqué sur la face supérieure du conteneur.
5. Moyen de fermeture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le moyen adhésif est appliqué sur la face avant du conteneur.
6. Moyen de fermeture selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la corne (1) est repliée de fabrication sur le moyen adhésif (6,7) et maintenu en position par celui-ci, avant ouverture du conteneur.
7. Moyen de fermeture selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'ouverture du conteneur est obtenue par arrachage d'une zone préperforée (4).

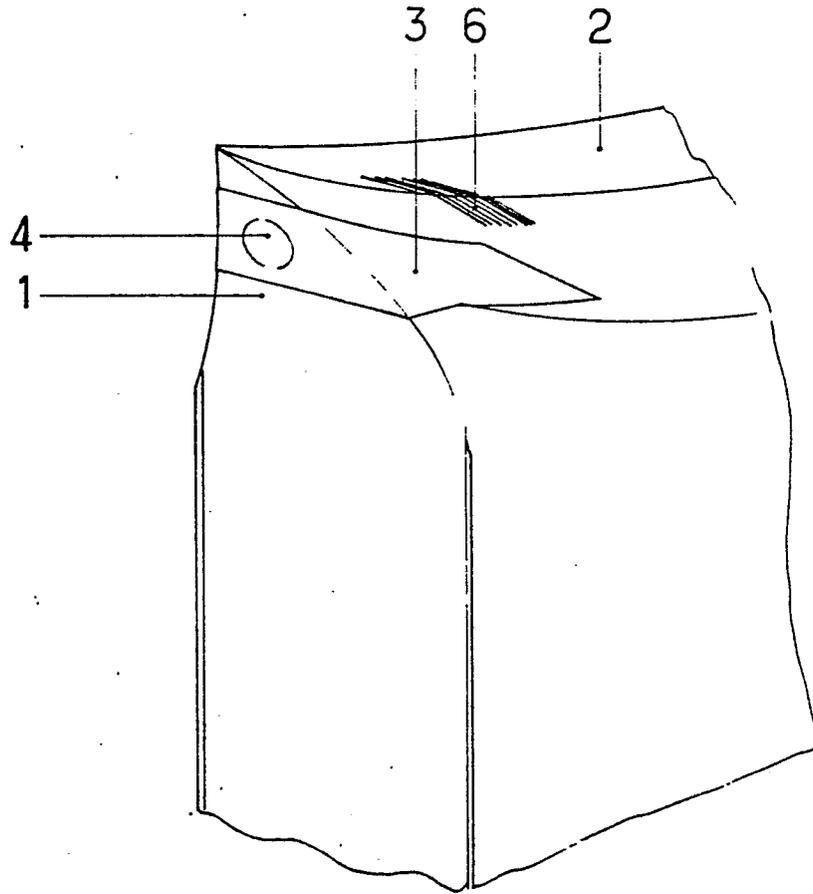


Fig. 1

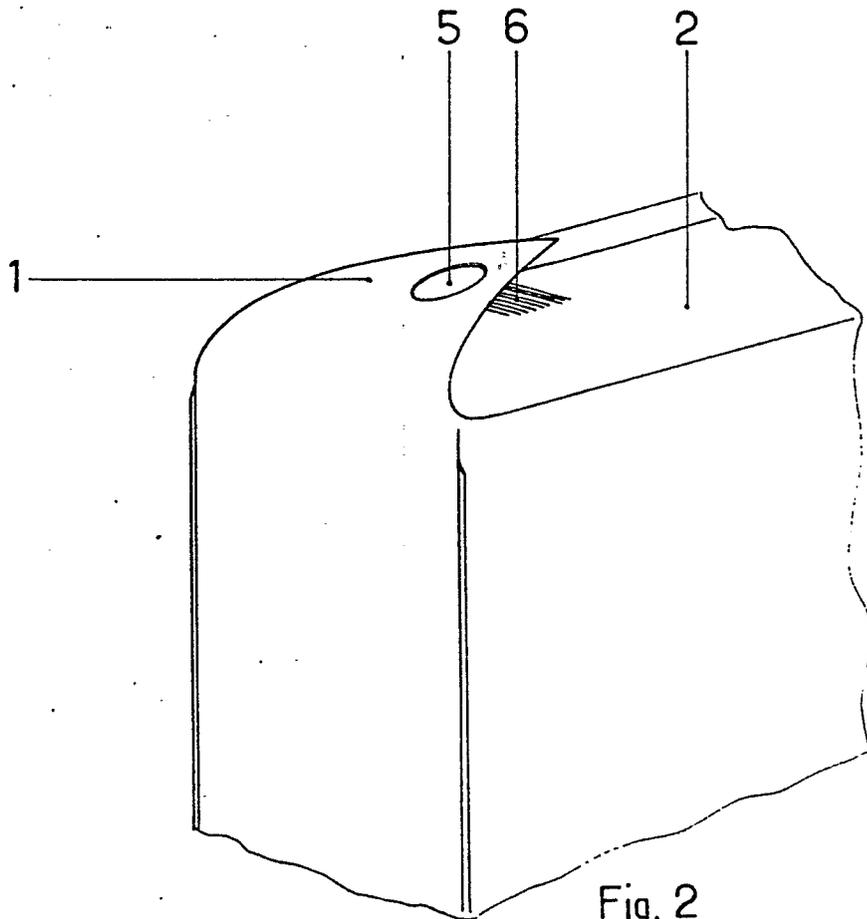


Fig. 2

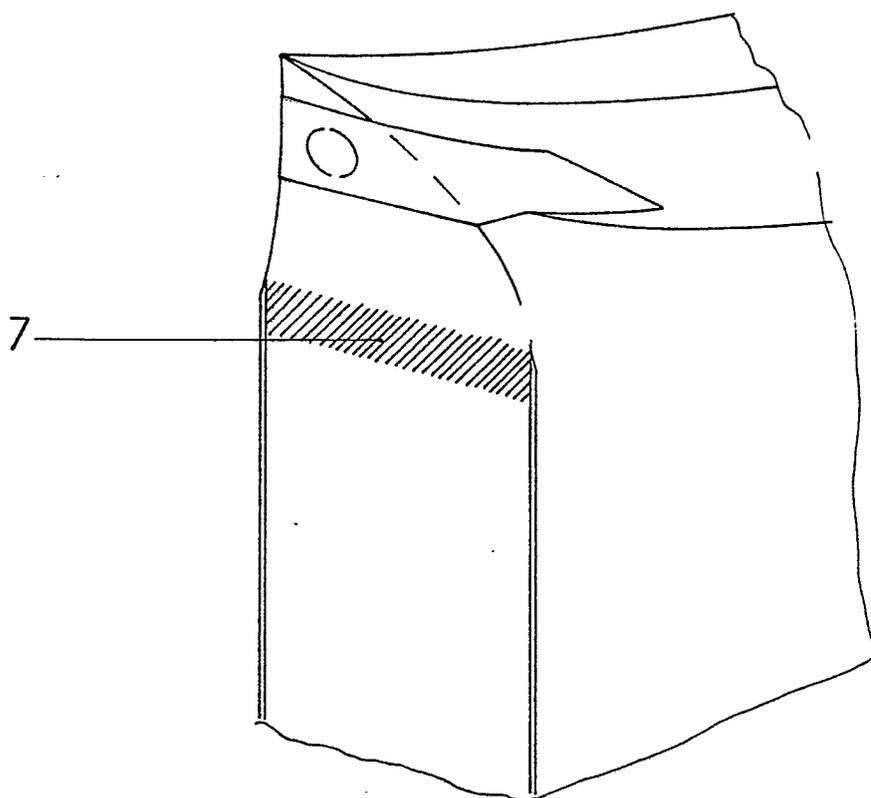


Fig. 3

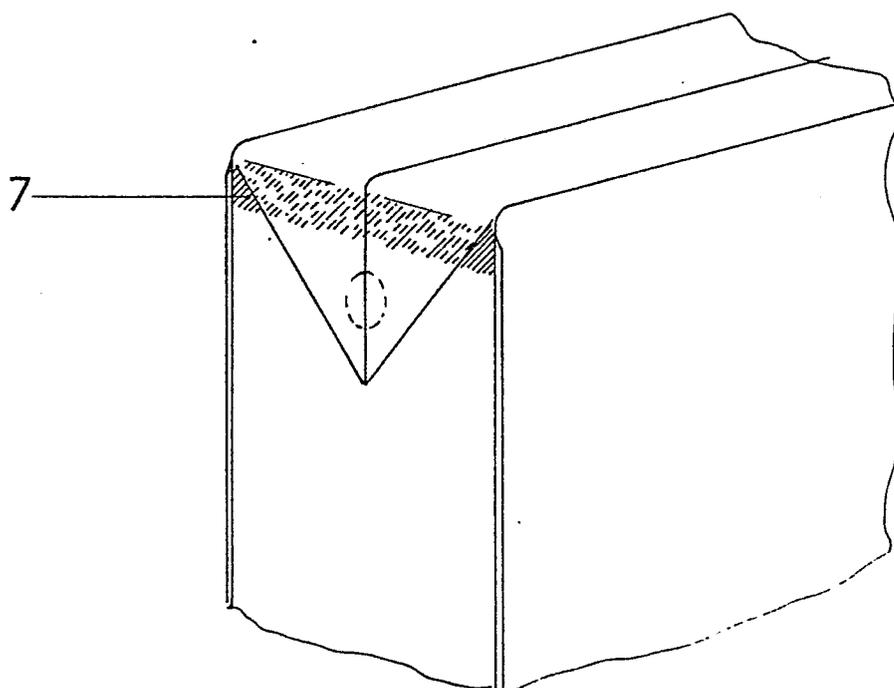


Fig. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
P, A	FR-A-2 552 403 (ROSA) * Page 3, lignes 8-30; figures 1-6 *	1, 5, 6	B 65 D 5/06
A	--- GB-A-2 126 562 (SKINNER) * Page 2, lignes 60-78; figures 1-5 *	1, 5-7	
A	--- FR-A-1 437 229 (HESSER) * Page 2, colonne 1, ligne 49 - colonne 2, ligne 28; figures 1-4 *	1, 4, 6, 7	
A	--- GB-A-1 196 739 (ROBINSON) * Page 1, lignes 56-66; figures 1-3 *	1, 3, 5, 6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
A	--- CH-A- 345 585 (ZUCKERMÜHLE RUPPERSWIL) * Page 1, lignes 35-56; figures 1-3 *	1, 4, 6, 7	B 65 D
A	--- GB-A-2 045 723 (McLENNAN)		
A	--- FR-A-1 389 026 (TETRA)		
	--- -/-		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26-08-1986	Examinateur VANTOMME M.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée
A	DE-A-2 804 812 (GÄRTNER) -----	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int Cl 4)
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int Cl 4)
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE	26-08-1986	VANTOMME M. A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X	particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention
Y	particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
A	arrière-plan technologique	D : cité dans la demande
O	divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons
P	document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant

01-R Form 1501 03 R2